

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 29 MARS 2014



- **PRESENTS :** M. GIRAUD – Mme VERCASSON – MM GRANGE – AUTERNAUD – CIBAUD – DELAVIS – DUMONT – PILI – REYNAUD – SCHWOB – Mmes BAYLE – CHANTEPY – DESAINT – FOMBONNE – GAY – GIRAUD S. - OLAGNON – SONIER
- **ABSENTS EXCUSES :** M. Patrick SERVANTON – pouvoir à M. Samuel GRANGE
- **SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Céline SONIER
- **Assistait à la réunion :** Monsieur François BRIALON



Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès-verbal de la précédente réunion en date du Vendredi 7 Mars 2014, il est approuvé à l'unanimité par les dix membres du précédent Conseil Municipal. L'ordre du jour est ensuite abordé.



Cette première réunion consécutive aux Elections Municipales du Dimanche 23 Mars 2014 a pour ordre du jour l'installation du Conseil Municipal, l'élection du Maire, la détermination du nombre des Adjointes, l'élection des Adjointes, la constitution des commissions municipales ainsi que la désignation des délégués dans les différentes instances locales, cantonales et départementales.

➤ **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Pierre GIRAUD, Maire sortant, fait l'appel dans l'ordre de présentation des candidats des dix neuf personnes qui ont été élus Conseillers Municipaux consécutivement aux élections du Dimanche 23 Mars 2014 et qu'il a régulièrement convoquées à cette séance d'installation, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- . Monsieur GIRAUD Pierre, présent
- . Madame VERCASSON Marie, présente
- . Monsieur REYNAUD Denis, présent
- . Madame BAYLE Véronique, présente
- . Monsieur DELAVIS Frédéric, présent
- . Madame GIRAUD Sandrine, présente
- . Monsieur GRANGE Samuel, présent
- . Madame DESAINT Catherine, présente
- . Monsieur SCHWOB Jérôme, présent
- . Madame OLAGNON Christèle, présente
- . Monsieur AUTERNAUD Michel, présent
- . Madame SONIER Céline, présente
- . Monsieur CIBAUD Frédéric, présent
- . Madame CHANTEPY Fabienne, présente
- . Monsieur PILI Joseph, présent
- . Madame FOMBONNE Nathalie, présente
- . Monsieur DUMONT Maurice, présent
- . Madame GAY Arlette, présente
- . Monsieur SERVANTON Patrick, absent excusé ayant donné pouvoir

Monsieur Pierre GIRAUD, Maire sortant, déclare le Conseil Municipal de SATILLIEU installé dans ses fonctions. Il invite Madame Arlette GAY, la doyenne de l'assemblée, à venir présider l'assemblée jusqu'à l'élection du Maire.

➤ **ELECTION DU MAIRE**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Arlette GAY, propose de nommer Madame Céline SONIER, benjamine du Conseil Municipal, Secrétaire de séance. Madame la Présidente rappelle au Conseil que l'objet principal de la séance est l'élection du Maire et elle donne lecture des articles L.2122-4, L.2121-4-1, L.2122-7 et L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mesdames Marie VERCASSON et Catherine DESAINT sont désignées assesseurs du bureau électoral. Enfin, Madame Arlette GAY invite les candidats à la fonction de Maire à se manifester.

Monsieur Samuel GRANGE propose la candidature de Monsieur Pierre GIRAUD qui accepte. Aucune autre candidature n'étant annoncée, Madame la Présidente demande aux élus de se prononcer par un vote à bulletin secret.

Il est ensuite procédé au dépouillement avec le concours de la secrétaire de séance. Il donne les résultats suivants :

– Premier tour de scrutin

- ~ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- ~ Nombre de votants : 19
- ~ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- ~ Nombre de suffrages exprimés : 19
- ~ Majorité absolue : 10
- ~ A obtenu :
 - Monsieur Pierre GIRAUD : 18 voix
 - Bulletin blanc : 1

Madame Arlette GAY constate que Monsieur Pierre GIRAUD a obtenu la majorité absolue des suffrages. Elle déclare Monsieur Pierre GIRAUD élu Maire de SATILLIEU et elle l'invite à présider la séance du Conseil Municipal. Monsieur Pierre GIRAUD remercie et félicite Madame Arlette GAY qui s'est fort bien acquittée de cette tâche protocolaire. Avant de poursuivre la séance, il renouvelle ses très sincères remerciements à la population qui a accordé à la liste qu'il conduisait une très grande confiance. Ses remerciements vont aussi à tous les Conseillers Municipaux qui viennent à l'unanimité de lui confier la charge de Premier Magistrat de la Commune pour un septième mandat. Enfin, il profite de son intervention pour remercier bien vivement tous les anciens conseillers municipaux qui ont décidé de ne pas se représenter et principalement Monsieur Georges REBOULET qui l'a secondé pendant 37 ans.

> DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire stipule au Conseil que la définition du nombre des adjoints au Maire relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq Adjoints. Néanmoins, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne créer dans un premier temps que trois postes d'adjoints. Par contre, des postes de conseillers municipaux délégués seront mis en place lors d'une prochaine réunion. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide la création de trois postes d'Adjoints au Maire.

> ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire précise au Conseil que les adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel au scrutin secret, selon les articles L. 2122-7-2 et L. 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire invite les candidats à présenter leur liste qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats a été déposée, selon le détail suivant :

- ~ Madame Marie VERCASSON
- ~ Monsieur Samuel GRANGE
- ~ Monsieur Michel AUTERNAUD

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

– **Premier tour de scrutin**

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer par un vote à bulletin secret et il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, il est constaté les résultats suivants :

- ~ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- ~ Nombre de votants : 19
- ~ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- ~ Nombre de suffrages exprimés : 19
- ~ Majorité absolue : 10

La liste de Madame Marie VERCASSON, Messieurs Samuel GRANGE et Michel AUTERNAUD a obtenu 19 voix. Ils sont proclamés adjoints et immédiatement installés en prenant rang dans l'ordre de leur liste, à savoir :

- ~ Première adjointe : Madame Marie VERCASSON
- ~ Deuxième adjoint : Monsieur Samuel GRANGE
- ~ Troisième adjoint : Monsieur Michel AUTERNAUD

Monsieur le Maire remercie l'assemblée de l'avoir suivi unanimement dans ses propositions permettant ainsi au Conseil Municipal d'être immédiatement opérationnel. Il félicite les trois adjoints qui viennent d'être élus et les remercie d'avoir bien voulu accepter de le seconder pour assumer les lourdes responsabilités de la gestion communale.

Après délibération, le Conseil entérine les résultats des élections des trois adjoints au Maire de SATILLIEU.

➤ **ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder à la détermination du nombre et à l'élection des délégués de l'assemblée municipale qui seront appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, conformément au décret N° 95-562 du 6 Mai 1995, à la Loi d'orientation N°98.657 du 29 Juillet 1998 ainsi qu'aux articles L.123-4 à L.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles. La représentation des élus est fixée à quatre membres à parité avec les représentants de la société civile. Monsieur le Maire invite les postulants à cette fonction à se manifester.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer par un vote à bulletin secret, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats a été déposée, selon le détail suivant :

- ~ Madame Marie VERCASSON
- ~ Madame Véronique BAYLE
- ~ Madame Nathalie FOMBONNE
- ~ Madame Arlette GAY

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

– Premier tour de scrutin

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer par un vote à bulletin secret et il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, il est constaté les résultats suivants :

- ~ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- ~ Nombre de votants : 19
- ~ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- ~ Nombre de suffrages exprimés : 19
- ~ Majorité absolue : 10

Mesdames Marie VERCASSON, Véronique BAYLE, Nathalie FOMBONNE et Arlette GAY ayant obtenu 19 voix, soit la majorité absolue des suffrages, elles sont proclamées membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SATILLIEU. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que siègent également quatre autres membres nommés par lui-même dont un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'U.D.A.F., un représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un représentant des associations de personnes handicapées.

Après délibération, le Conseil avalise les résultats de l'élection des membres du C.C.A.S. de SATILLIEU

> ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire invite le Conseil à élire par un vote à bulletin secret, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, les membres de la Commission Municipale d'Appel d'Offres qui doit être constituée conformément aux articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics. Il précise à l'assemblée que cette instance est composée obligatoirement :

- D'un Président : Monsieur le Maire ou son représentant
- De trois membres titulaires
- De trois membres suppléants

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats a été déposée, selon le détail suivant :

- > Membres titulaires :
 - ~ Madame Nathalie FOMBONNE
 - ~ Monsieur Maurice DUMONT
 - ~ Monsieur Joseph PILI

- > Membres suppléants :
 - ~ Monsieur Frédéric DELAVIS
 - ~ Monsieur Jérôme SCHWOB
 - ~ Monsieur Michel AUTERNAUD

Après le vote, il est procédé au dépouillement qui révèle les résultats suivants :

- ~ Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pas pris au vote : 0
- ~ Nombre de votants : 19
- ~ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- ~ Nombre de suffrages exprimés : 19
- ~ Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Membres titulaires :
 - ~ Madame Nathalie FOMBONNE : 19 voix
 - ~ Monsieur Maurice DUMONT : 19 voix
 - ~ Monsieur Joseph PILI : 19 voix

- Membre suppléants :
 - ~ Monsieur Frédéric DELAVIS : 19 voix
 - ~ Monsieur Jérôme SCHWOB : 19 voix
 - ~ Monsieur Michel AUTERNAUD : 19 voix

Madame FOMBONNE et Messieurs DUMONT, PILI, DELAVIS, SCHWOB, et AUTERNAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ils sont respectivement proclamés membres titulaires et membres suppléants de la Commission Municipale d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la composition officielle de cette instance :

- ~ Président : Monsieur Pierre GIRAUD, Maire.

- ~ Membres titulaires :
 - Madame Nathalie FOMBONNE
 - Monsieur Maurice DUMONT
 - Monsieur Joseph PILI

~ Membre suppléants :

- Monsieur Frédéric DELAVIS
- Monsieur Jérôme SCHWOB
- Monsieur Michel AUTERNAUD

Après délibération, le Conseil entérine la constitution de la nouvelle Commission Municipale d'Appel d'Offres, conformément aux articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics.

> **CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire propose au Conseil de constituer les différentes commissions municipales, tout en rappelant succinctement aux élus le rôle de chacune d'elle. Il précise à l'assemblée que le Maire est Président de droit de toutes ces commissions alors que les Adjoints en sont aussi membres de droit. Cette délibération ne vise qu'à désigner les élus qui siégeront dans ces instances, car Monsieur le Maire souhaite élargir certaines commissions à des membres extra-municipaux, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Enfin, certaines ont des compositions qui doivent obligatoirement comprendre des représentants de l'Administration et de la population, conformément aux réglementations en vigueur, mais elles seront complétées en temps opportun dans le prolongement de cette première réunion de l'Assemblée.

1°) – La commission des finances et des affaires économiques

M. Pierre GIRAUD – Mme Marie VERCASSON – Mrs Samuel GRANGE – Michel AUTERNAUD – Patrick SERVANTON – Jérôme SCHWOB – Mme Fabienne CHANTEPY

2°) – La commission des travaux

M. Pierre GIRAUD – Mrs Samuel GRANGE – Michel AUTERNAUD – Frédéric CIBAUD
Maurice DUMONT – Denis REYNAUD – Mmes Catherine DESAINT – Véronique BAYLE

3°) – La commission des affaires scolaires

M. Pierre GIRAUD – Mme Marie VERCASSON – Mrs Samuel GRANGE – Michel AUTERNAUD – Mmes Véronique BAYLE – Sandrine GIRAUD

4°) – La commission des fêtes et des cérémonies

Mrs Samuel GRANGE – Michel AUTERNAUD – Frédéric CIBAUD – Mme Véronique BAYLE

5°) – La commission de rédaction du bulletin d'informations municipales

M. Pierre GIRAUD – Mme Marie VERCASSON – Mrs Samuel GRANGE – Michel AUTERNAUD – Frédéric DELAVIS – Denis REYNAUD – Patrick SERVANTON – Mmes Catherine DESAINT – Sandrine GIRAUD – Céline SONIER

6°) – La commission pour la construction d'une salle des fêtes

M. Pierre GIRAUD – Mme Marie VERCASSON – Mrs Samuel GRANGE – Michel AUTERNAUD – Frédéric CIBAUD – Denis REYNAUD – Mmes Véronique BAYLE – Catherine DESAINT – Sandrine GIRAUD

7°) – La commission du marché forain

Mrs Pierre GIRAUD – Maurice DUMONT – Mme Christèle OLAGNON

8°) – Le jury du concours communal des maisons fleuries

Mrs Samuel GRANGE – Michel AUTERNAUD – Maurice DUMONT – Mmes Véronique BAYLE – Nathalie FOMBONNE – Arlette GAY – Christèle OLAGNON –

9°) - Les commissions de révision des listes électorales

- Bureau 1 : Madame Christèle OLAGNON
Madame Nathalie FOMBONNE
- Bureau 2 : Madame Arlette GAY
Madame Céline SONIER

10°) - La commission des impôts directs

Mrs. Pierre GIRAUD – Samuel GRANGE – Mme Arlette GAY

11°) - La commission du recensement agricole

M. Michel AUTERNAUD

12°) - La commission des calamités agricoles

Mrs Michel AUTERNAUD – Samuel GRANGE

13°) - La commission de la propriété forestière

Mrs Pierre GIRAUD – Michel AUTERNAUD – Maurice DUMONT

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité toutes les nominations des élus dans les différentes commissions municipales, tout en souhaitant qu'elles soient largement ouvertes à d'autres personnes de la commune.

➤ **DESIGNATION DU DELEGUE MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SOINS CANTONAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil du fait que l'article 9.2 des statuts de l'Association du Centre de Soins Cantonal prévoit qu'un représentant de l'assemblée doit être membre du Conseil d'Administration du Centre de Soins Cantonal en qualité de délégué titulaire.

Madame Marie VERCASSON accepte la charge de cette représentation.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil désigne Madame Marie VERCASSON pour siéger au Conseil d'Administration du Centre de Soins Cantonal.

➤ **DESIGNATION DU DELEGUE MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE**

Monsieur le Maire avise le Conseil du fait que les articles R 315.6 et R 315.8 du Décret N° 2005 du 4 Octobre 2005 prévoient qu'un représentant de l'assemblée doit être membre du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de SATILLIEU, en qualité de délégué titulaire.

Madame Fabienne CHANTEPY est candidate à cette fonction.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil désigne Madame Fabienne CHANTEPY pour siéger au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de SATILLIEU.

➤ **DESIGNATION DU DELEGUE MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'O.G.E.C.**

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur le fait que l'Article 13 des statuts de l'Association de l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (O.G.E.C.) prévoit qu'un représentant de l'assemblée doit être membre du Conseil d'Administration de cette institution, en qualité de délégué titulaire, avec voix consultative.

Madame Sandrine GIRAUD accepte d'assumer cette délégation.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil désigne Madame Sandrine GIRAUD pour siéger au Conseil d'Administration de l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques de SATILLIEU.

➤ **DESIGNATION DU DELEGUE MUNICIPAL AU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Décret N° 90.788 du 6 Septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires a institué un Conseil d'Ecole auprès de chaque Ecole Primaire Publique. En vertu de l'Article 17 de cette disposition réglementaire, le Maire ou son représentant est membre de droit de cette instance ainsi qu'un Conseiller Municipal désigné par l'assemblée.

Madame Marie VERCASSON est candidate pour assurer cette fonction.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil désigne Madame Marie VERCASSON pour siéger au Conseil d'Ecole de l'Ecole Primaire Publique.

➤ **DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX AU SYNDICAT DES EAUX CANCE-DOUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est membre du Syndicat des Eaux CANCE-DOUX et qu'en vertu de l'Article 7 des statuts de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale, notre assemblée doit désigner deux délégués qui

représenteront pour le mandat à venir notre collectivité et qui formeront avec les délégués des autres communes le Comité Syndical de cet organisme.

Messieurs Pierre GIRAUD et Denis REYNAUD sont volontaires pour honorer cet engagement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil désigne Messieurs Pierre GIRAUD et Denis REYNAUD pour siéger au Comité Syndical du Syndicat des Eaux Cance-Doux.

➤ **DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE L'AY-OZON**

Monsieur le Maire précise au Conseil que la Commune est membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Ay Ozon et qu'en vertu de l'article 5 des statuts de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale, elle doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui représenteront pour le mandat à venir notre collectivité et qui formeront avec les délégués des autres communes le Comité Syndical de cet organisme.

Quatre élus sont candidats à cette fonction.

- Premier délégué titulaire : Monsieur Pierre GIRAUD
- Délégué suppléant : Monsieur Joseph PILI
- Deuxième délégué titulaire : Monsieur Samuel GRANGE
- Délégué suppléant : Monsieur Denis REYNAUD

Après délibération et à l'unanimité, Messieurs Pierre GIRAUD, Samuel GRANGE, Joseph PILI, Denis REYNAUD sont désignés respectivement délégués titulaires et délégués suppléants pour représenter la Commune au Comité Syndical du Syndicat à Vocation Multiple de l'Ay-Ozon.

➤ **DESIGNATION D'UN DELEGUE MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DES INFOROUTES DE L'ARDECHE**

Monsieur le Maire avise le Conseil du fait que la commune est membre du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Unique des Inforoutes de l'Ardèche et conformément à l'Article L.7-1 des statuts de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale, elle doit élire un délégué qui n'interviendra qu'une seule fois pendant toute la mandature afin d'élire une liste de représentants délégués au Comité Syndical. Néanmoins, il peut être candidat à un poste de délégué au sein du Comité Syndical, ou même au Bureau Syndical. Monsieur Patrick SERVANTON est candidat à cette fonction.

Après délibération, le Conseil accepte de désigner Monsieur Patrick SERVANTON pour représenter la commune au Comité Syndical du Syndicat à Vocation Unique des Inforoutes de l'Ardèche.

➤ **DESIGNATION DE DELEGUES MUNICIPAUX A LA COMMISSION TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur la désignation de plusieurs élus qui seront appelés à siéger à la commission Tourisme de la Communauté de Communes du Val d'Ay. Il s'agit d'une commission qui dépend de la Communauté de Communes du Val d'Ay. Elle regroupe les délégués de toutes les communes du canton. Elle donne son avis sur toutes les demandes émanant de l'office de tourisme cantonal de Lalouvesc et du Val d'Ay ainsi que sur les grandes orientations en matière de politique touristique à promouvoir au niveau de la Communauté de Communes. Il y a lieu de désigner plusieurs délégués titulaires avec voix délibérative. Cette instance se réunit une fois par an au siège de la Communauté de Communes.

Après délibération, le Conseil décide de nommer Mesdames Véronique BAYLE, Christèle OLAGNON et Monsieur Patrick SERVANTON pour représenter la commune au sein de cette instance consultative.

➤ **DESIGNATION DE DEUX DELEGUES MUNICIPAUX POUR LE P.I.G. DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARDECHE VERTE**

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur la désignation de deux élus qui seront appelés à siéger dans la commission du Programme d'Intérêt Général mis en place par le Syndicat Mixte de l'Ardèche Verte. Cette opération qui consiste à mener à bien les objectifs de réhabilitation de cinq cents logements en cinq ans (quinze dossiers par an pour le canton) sur tout le territoire de l'Ardèche Verte nécessite d'avoir pour chaque commune des correspondants élus qui permettront de relayer les informations relatives à cette fiche action du Contrat Global de Développement Rhône-Alpes piloté par le Syndicat Mixte.

Après délibération, le Conseil décide de nommer Mesdames Catherine DESAINT et Arlette GAY pour représenter la commune au sein de cette instance consultative.



POUR INFORMATION

Monsieur le Maire informe les élus que du fait de la mise en place du nouveau Conseil Municipal, plusieurs réunions auront lieu avant le 30 Avril ; à savoir :

- Le Vendredi 11 Avril à 20 H 30, réunion du Conseil Municipal avec un ordre du jour restreint concernant les délégations de pouvoirs et de signature du Conseil au Maire et du Maire aux Adjointes ainsi qu'aux services administratif et de voirie.
- Le Jeudi 17 Avril à 18 Heures, réunion de la commission des travaux permettant de définir les principaux projets de l'année 2014.

- . Le Mardi 22 Avril à 18 Heures, réunion de la commission des finances pour la préparation du budget primitif de la commune pour l'année 2014.
- . Le Vendredi 25 Avril à 20 H 30, réunion du Conseil Municipal pour le vote du budget de la commune et de plusieurs délibérations relatives à des achats, des demandes de subventions ainsi que des travaux à engager.

Sans oublier que dans un souci d'information des nouveaux élus, une visite générale du territoire communal ainsi qu'une visite de tous les bâtiments et terrains de la commune seront organisées dans le courant du mois de Mai.



~ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15 minutes.

